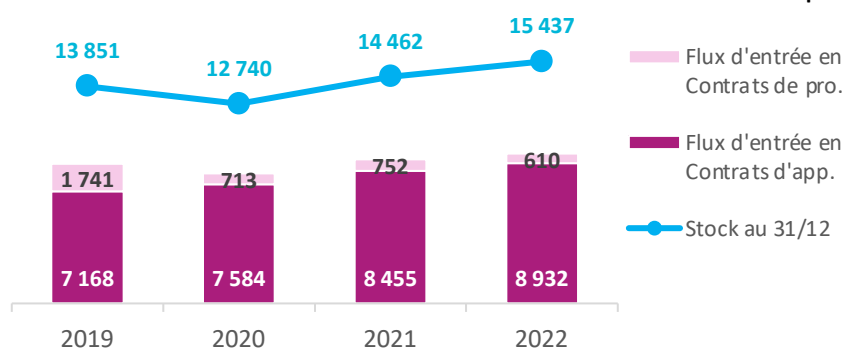


BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ALTERNANCE DANS LA BRANCHE DE LA MÉTALLURGIE EN 2022

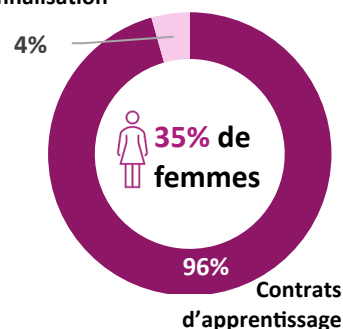
ÎLE-DE-FRANCE

15 437 alternants dans 2 385 établissements de la branche sont formés dans 350 organismes de formation de la région

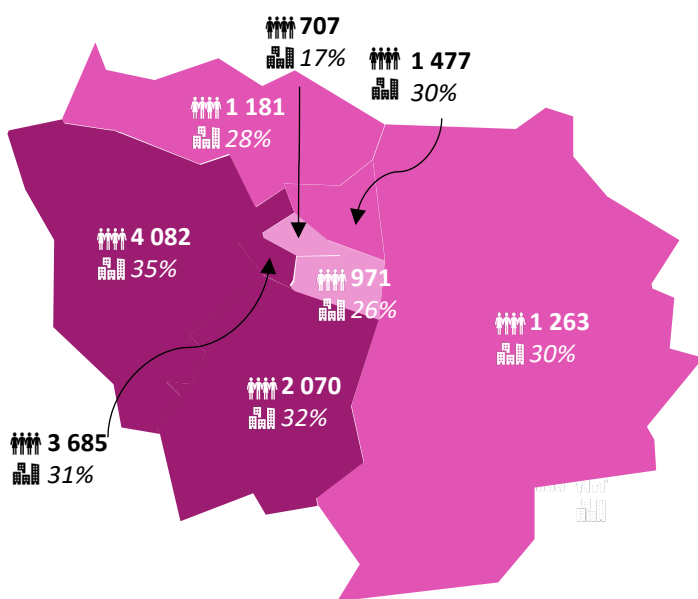
Évolution du flux d'entrées et du stock d'alternants dans la branche de la métallurgie



Contrats de
professionnalisation



En dehors de l'année 2020 (pic de la crise Covid) la région Île-de-France a connu une **croissance quasi continue de ses effectifs d'alternants depuis 2019 (+13 % en stock)**. La branche connaît une **accélération des entrées en alternance depuis 2021 dans un contexte de reprise post-crise sanitaire et de déploiement des aides au recrutement d'alternants**. La hausse des entrées en alternance, entre 2021 et 2022, de la région est légèrement inférieure au niveau national avec une **augmentation de 4% contre 7%**.



Les alternants sont très légèrement moins représentés dans la région qu'au niveau national. Ils pèsent 4,5% des effectifs salariés dans la région contre 4,7% en France. La répartition départementale des alternants est très proche de celle des effectifs salariés.

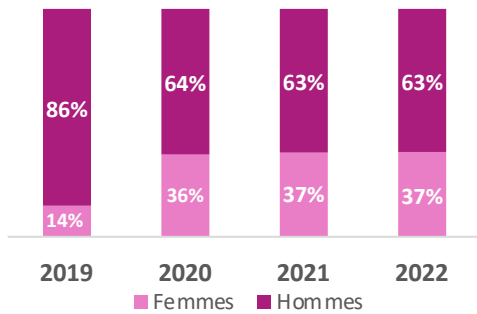
Nous pouvons en revanche noter des **écarts significatifs, entre les départements, sur la part d'établissements employeurs d'alternants** (de 35% à 17%).

Entre 2021 et 2022, il est intéressant de noter que tous les départements ont connu **une hausse de la part d'établissements employeurs d'alternants**, sauf pour les Hauts de Seine, où ce chiffre est en baisse.

👤 Nombre d'alternants — +
🏢 Part d'établissements employeurs d'alternants

Une proportion grandissante de femmes parmi les alternants

Évolution des entrées en alternance par genre

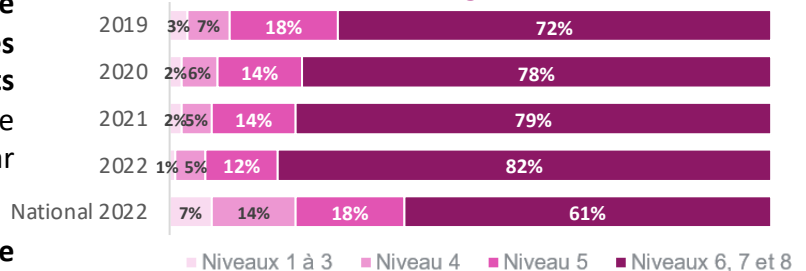


La **part des femmes** parmi les alternants sous contrat au 31 décembre 2022 (37%) est **plus élevée** que la **proportion des femmes** parmi les salariés de la branche dans la région (27%). La part des femmes stagne depuis l'année 2021 après une forte évolution en 2020. En effet, depuis 2019, nous observons une hausse de 157% de la part des femmes parmi les alternants.

Des alternants visant des niveaux de qualifications de plus en plus élevés

Un **mouvement de montée en qualification** global est observé depuis 2019 malgré une certaine stagnation depuis 2020. Le **transfert de formations en voie scolaire sur des niveaux bac+4/5 vers des contrats d'apprentissage** explique cette hausse des niveaux de qualification visés par les alternants.

Évolution du niveau visé par les alternants selon leur année de démarrage



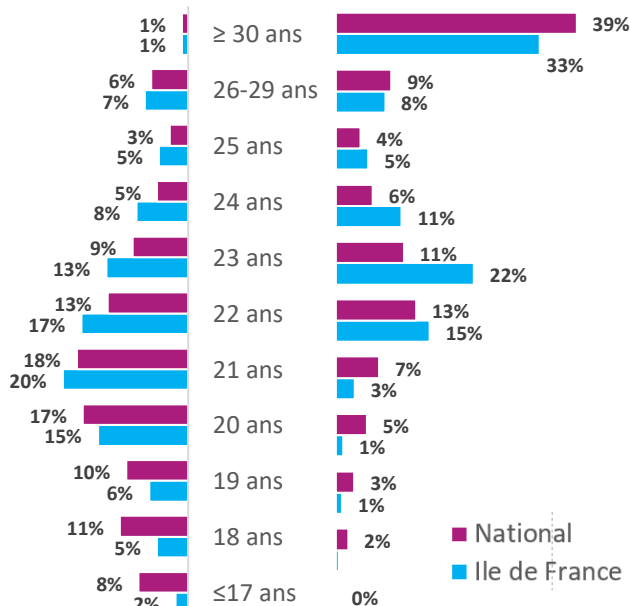
La **différence de niveau visé selon le genre** est également marquée

au niveau régional sur les entrants de l'année 2022 (11% des femmes visent un niveau 3, 4 ou 5 et 23% des hommes). Il existe également un **écart marqué selon le type de contrat**. Ainsi dans la région **14% des contrats de professionnalisation sont sur des niveaux 3 et 4** et 6% des contrats d'apprentissage. L'accessibilité des CQP aux seuls contrats de professionnalisation explique ce phénomène.

Un âge moyen qui augmente avec la hausse des niveaux de qualification

Contrats d'apprentissage

Contrats de professionnalisation



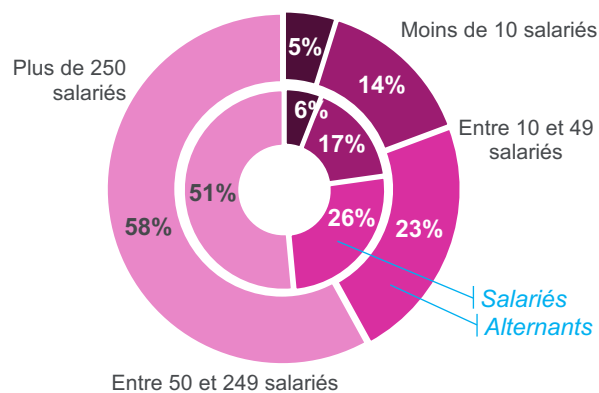
Les plus de 19 ans **représentent 87%** des alternants dans la métallurgie au sein de la région contre **74% au niveau national**. Ceci est notamment dû à la plus forte proportion d'alternants visant des niveaux 6,7 et 8 dans la région Île-de-France.

À titre de comparaison, les alternants de plus de 19 ans représentent 71% en Nouvelle-Aquitaine et 63% en Pays de la Loire.

28% des établissements⁽¹⁾ de la région emploient au moins un alternant

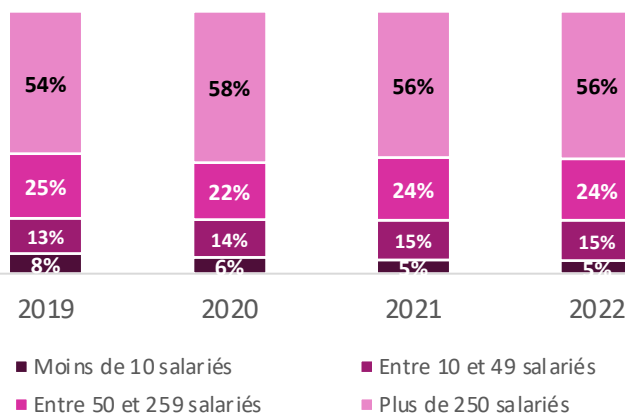
La proportion d'établissements⁽¹⁾ employeurs d'alternants dans la région a augmentée de 2 points entre 2021 et 2022. Elle est **inférieure à la proportion nationale (35%)**. Si l'on compare à d'autres régions, 42% des établissements en Pays de la Loire emploient au moins un alternant et 32% en Auvergne-Rhône-Alpes.

Répartition des alternants sous contrat au 31/12/2022 et des salariés de la branche selon la taille des établissements employeurs (stock)



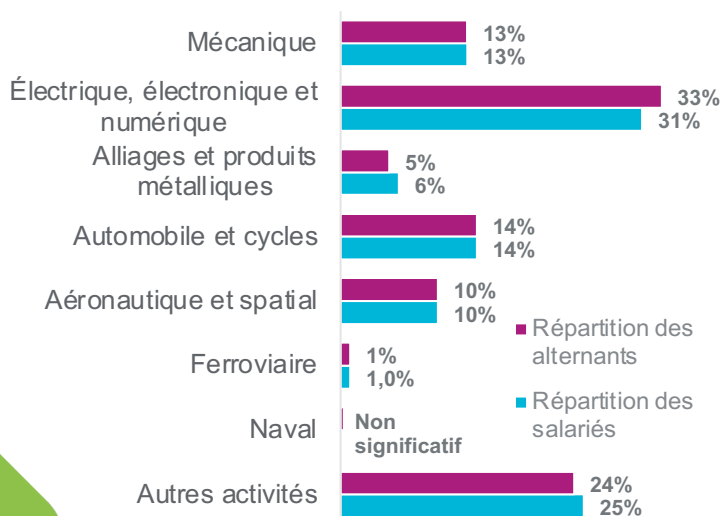
On observe que les établissements de plus de 250 salariés ont tendance à employer **plus d'alternants (58%) que le poids qu'elles représentent en salariés (51%)**. À l'inverse, les établissements de **moins de 10 salariés emploient moins d'alternants que de salariés (5% des alternants pour 6% des salariés)**.

Évolution de la répartition des alternants selon la taille des établissements employeurs (par année d'entrée en alternance - flux)



Entre les années **2019 et 2020**, nous observons une répartition quasi constante **des alternants au sein des différentes tailles d'établissements de la branche**. La surreprésentation régionale d'établissements de grande taille explique que plus de la moitié des alternants intègrent des structures de plus de 250 salariés.

Répartition des alternants selon le secteur des établissements employeurs



Lorsque l'on regarde la **répartition des alternants de la région selon le secteur**, nous pouvons noter un **relatif équilibre avec la répartition des salariés**. L'écart le plus important concerne le secteur Électrique, électronique et numérique qui emploie 31% des salariés et 33% des alternants. Ces **ordres de grandeur se retrouvent également au niveau national**.

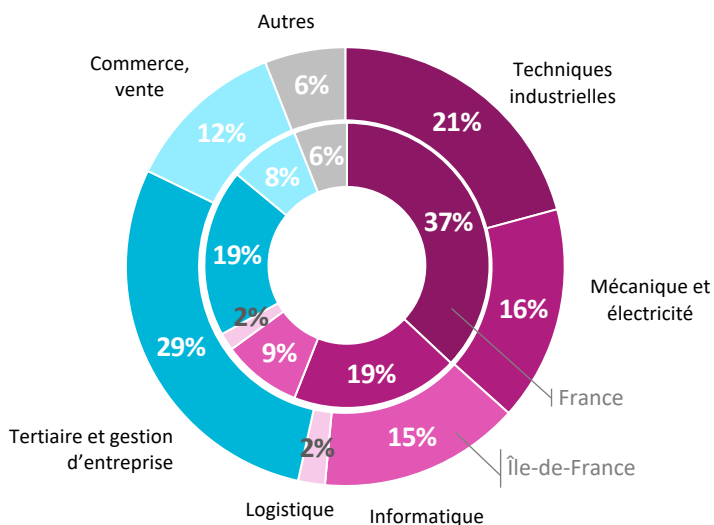
Il est difficile d'établir un portrait-robot de l'entreprise qui embauche des alternants sur la base de critères de taille d'entreprise ou de secteur d'activité. Il ressort que **l'embauche d'alternants repose plus sur une culture d'entreprise et sur un engagement des dirigeants**.

⁽¹⁾ Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement rattachée à l'entreprise. Une entreprise est constituée d'autant d'établissements qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

16% des organismes de formation (55) forment 80% des alternants

Au niveau national l'effet de concentration est plus marqué que dans la région puisque 13% des organismes de formation forment 80% des alternants. Dans le top 3 des organismes régionaux, nous retrouvons le CFA de la CCI Région Paris Île-de-France (6,5%), Formasup Paris (3,2%) et le Pôle formation UIMM Île-de-France – Mécavenir (3%).

Répartition des alternants selon la spécialité de formation dans la région et en France

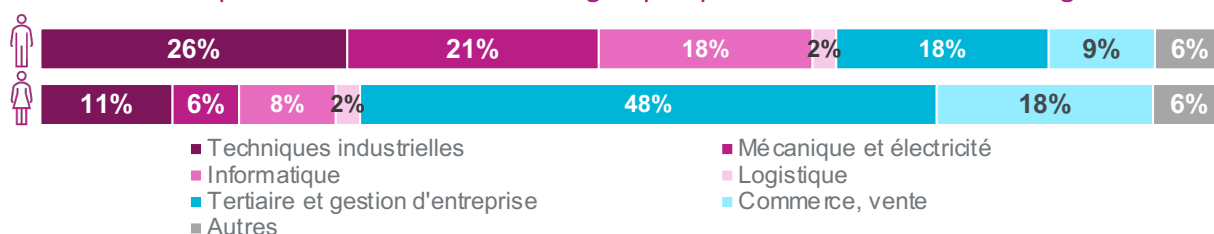


La répartition départementale des organismes fait ressortir un **effet de concentration sur l'agglomération parisienne**. Nous retrouvons ainsi 17% des organismes dans Paris pour 5% des alternants.

Contrairement au niveau national (46 %), les **certifications de branche constituent une faible proportion des contrats en alternance (13%)**.

Si les spécialités cœur de métiers et interindustrielles représentent 54% des alternants, il est important de noter que les **spécialités suivies sont très genrées**. Ainsi seuls **27% des alternantes suivent des spécialités industrielles**.

Répartition des alternants de la région par spécialité de formation selon le genre



Retrouver l'ensemble des livrables sur www.observatoire-metallurgie.fr